

# Retraites un choix de société



## François Fillon qui, devant le MEDEF en 2016

« il ne faut pas faire croire aux Français que cela va régler le problème des retraites », avant d'ajouter que « **le système par points permet, chaque année, de baisser la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions** ».



# Rétablir la vérité

- La pension de retraite **n'est pas un différé des cotisations** (le calcul du montant de la pension n'est pas basé sur le montant des cotisations)
- Dans le privé, les pensions des retraité-es sont payées par les cotisations des actifs. Dans la fonction publique d'État elle sont payées par le budget de l'État.
- Le système actuel des retraites n'est pas en danger. Le dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) montre même que les dernières réformes font que le système est bénéficiaire.
- Selon le COR, la moyenne d'âge de départ en retraite est de 63,3 ans
- Le taux de remplacement (rapport entre le traitement de fin de carrière et la pension et complémentaire) est de 72-73 % dans le privé et le public.

# De quoi on parle?

Notre système de retraites:

- Création en 1946
- Volonté d'un taux de remplacement à 75%  
et d'un droit à pension pour toutes et tous
- Un système par répartition
- Solidarités intergénérationnelles

Aujourd'hui un  
régime général et des  
régimes spéciaux

42 régimes  
au total

2 régimes principaux:  
• Régime général  
• Pension FP



**SNUipp**  
**FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

# Les retraites : public / Privé

Pour un-e salarié-e du privé

1er étage : Régime général

50 % max du salaire de référence  
(calculé sur la moyenne des 25  
meilleures années)

2ème étage : Régime  
complémentaire obligatoire

Pour un-e fonctionnaire

1er étage : pension FP

75 % max du salaire de référence  
(indice détenu pendant les 6  
derniers mois)

2ème étage : Retraite additionnelle  
de la Fonction publique (RAFP)

3ème étage :  
possibilité de la capitalisation

# Des réformes... des régressions

Par Balladur,  
en 1993



Les temps sont durs !  
Vous allez devoir  
cotiser 40 ans.

Vous, hein, pas moi.  
Je vendrai une de  
mes 3 maisons, au pire.  
Haha.

Fillon en 2003,



Les fonctionnaires  
aussi ! 40 ans !

Sauf moi. Moi je  
garde l'argent.

Les temps sont encore plus durs !  
Va falloir bosser jusqu'à  
62 ans !

Qui sait, ptêtre que ça  
va passer. On tente.

↑  
C'est passé.

puis Woerth,  
en 2010.



- Retraite du privé  
calculée sur le  
salaire des **25  
meilleures années**

- Avec passage à **40**  
annuités de  
cotisation pour le  
privé

- Avec passage à **40**  
annuités de  
cotisation pour les  
fonctionnaires

- RAFP (Retraite  
Additionnelle de la  
Fonction Publique)

- **Recul de l'âge légal de 60 à 62 ans**
- **Suppression de la bonification d'un an  
pour enfants nés après 2004**
- Instauration d'un système  
de **décote/surcote**

+ en 2014 : **Nombre d'années de travail  
validées ans la fonction publique** pour  
une retraite à taux plein de 75 %

nés entre 1961 et 1963 ⇒ **42 années**  
nés après 1973 ⇒ **43 années**

# Calcul d'une pension FP

Traitement  
indiciaire  
brut

x

Taux de  
pension

x

Coefficient de  
minoration ou de  
majoration

6 derniers mois

75% max

Décote ou surcote

# La décote, double peine

PE au 11<sup>ème</sup> échelon  
de la classe normale  
ayant tous ses  
trimestres

PE au 11<sup>ème</sup> échelon  
de la classe normale  
ayant 156 T au lieu  
des 166 exigés

PE au 11<sup>ème</sup> échelon  
de la classe normale  
ayant 156 T au lieu  
des 166 exigés et  
décote de 12,5%

75%

2 365€  
bruts

Pension  
complète

70,5%

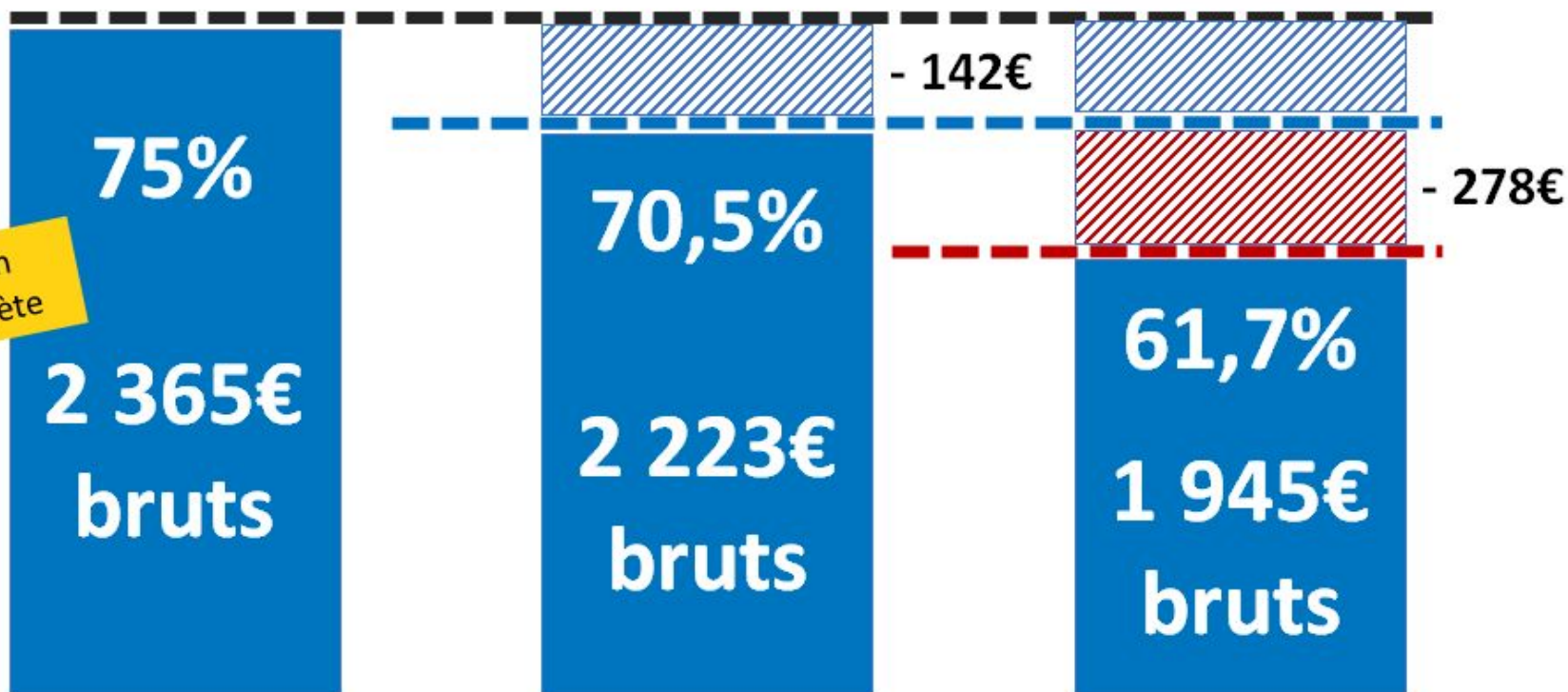
2 223€  
bruts

- 142€

61,7%

1 945€  
bruts

- 278€





# Un système par points

Valeur d'achat

10 € = 1 point

Valeur de service

1 point = 0,55€

Attention

Valeurs proposées pour  
l'année de 2025 pour un départ à 64 ans  
Mais après ?

Cadre budgétaire  
contraint

Difficulté de calculer sa  
pension avant l'année de  
son départ

Plus besoin de  
réforme !

Un exemple

Un salaire (avec indemnités) : 2500 €  
Montant prélevé pour cotisation : 703€  
Montant sur lequel on va se créer des  
droits directs : 632,8€  
Points acquis : 63,28

Donc pour un an: 759,3 points  
Soit 417,62 € bruts de pension annuelle

# Fin du code des Pensions

~~Référence à des annuités et à un taux de pensions à 75%~~

~~Référence aux 6 derniers mois~~

Cotisations sur l'ensemble des salaires de la carrière

Prise en compte des indemnités et primes

Toutes les années mêmes les « mauvaises »

L'âge d'ouverture des droits = 62 ans

Oui, mais...

Définition d'un âge du « taux plein » = 64 ans

Donc décote!

# Un nouveau calcul

Chaque mois durant la vie active

Salaire et indemnités

X

Taux de cotisation

25,31%  
(salarié-e et employeur)

Montant transformé en points

Valeur d'achat du point en 2025 = 10€

À la liquidation de la pension

Total des points

X

Valeur de service

=

Pension annuelle brute

Points acquis sur l'ensemble de la carrière

Valeur de service du point en 2025 = 0,55€

Fin du calcul sur les 6 derniers mois

# Application de la réforme

Application à partir de **2025** pour les générations de **1963 et suivantes**

Entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> janvier 2025

Droits anciens  
régimes

Droits calculés selon  
les règles du  
nouveau système

Liquidation  
effectuée à  
100% dans le  
nouveau  
système

Conversion  
des droits

# concrètement



**Françoise**

64 ans / 11<sup>e</sup> échelon /  
classe normale / 36 annuités



**Muriel**

64 ans / 7<sup>e</sup> échelon /  
hors-classe / 36 annuités



**Hugo**

64 ans / 7<sup>e</sup> échelon /  
hors-classe / 42 annuités

Régime  
actuel

Régime  
par points

Régime  
mixte\*

	Régime actuel	Régime par points	Régime mixte*
<b>Françoise</b> 64 ans / 11 <sup>e</sup> échelon / classe normale / 36 annuités	<b>1604 €</b> net mensuels	<b>1280 €</b> net mensuels	<b>1543 €</b> net mensuels
<b>Muriel</b> 64 ans / 7 <sup>e</sup> échelon / hors-classe / 36 annuités	<b>1921 €</b> net mensuels	<b>1346 €</b> net mensuels	<b>1601 €</b> net mensuels
<b>Hugo</b> 64 ans / 7 <sup>e</sup> échelon / hors-classe / 42 annuités	<b>2433 €</b> net mensuels	<b>1643 €</b> net mensuels	<b>1871 €</b> net mensuels

\* la pension est calculée pour moitié dans le régime actuel et pour moitié dans le régime par points.

# Pourquoi une telle réforme ?

- Faire diminuer la part des richesses consacrées aux retraites: aujourd'hui 14% par rapport au PIB, les libéraux veulent le diminuer alors même que le nombre de retraités va augmenter : c'est donc mécaniquement la **baisse des pensions** qui est programmée
- La programmation de la baisse des pensions est une formidable incitation de ceux qui le peuvent à constituer une **épargne retraite individuelle** qui enrichira le monde de l'assurance (privée)
- Avoir un système dans lequel la variation de quelques centimes de la valeur du point se « voit » beaucoup moins que le recul de l'âge de départ ou l'allongement des durées requises : volonté de supprimer tout débat politique sur les retraites?



# Les femmes, premières victimes de la réforme

- **Si on diminue les droits à reversion:** aujourd'hui, 40 % d'écart sur la pension de droit direct, cet écart tombe à 24% avec la pension de réversion
- **Si on prend en compte l'ensemble des carrières et plus les meilleures années:** les femmes ont les carrières les plus hachées
- **Si on diminue les droits familiaux** qui aujourd'hui compensent déjà mal les inégalités de carrière
- **Si on prend davantage en compte les primes dans la Fonction publique:** les femmes sont celles qui en perçoivent le moins.



# Idée reçue

De toute façon, je n'aurai pas de retraite !



De toute façon, je n'aurai pas de retraite !

FAUX !

Chacun-e aura une retraite. La question est quel en sera le montant et donc qui financera votre future dépendance et votre fin de vie :

- vos enfants / vos proches ?
- un système solidaire intergénérationnel ?

# Les propositions SNUipp et

- Départ à **60 ans** avec **75%** et **37,5** années, sans décote ni surcote
- Améliorer **salaires et carrières des femmes**
- Prise en compte **études**, stages
- Aménagement **fin de carrière**
- **Droits liés aux enfants** tant que inégalités F/H subsistent
- Améliorer calcul **polypensionné-es**
- Pensions **indexées sur les salaires**

Pour conclure :

**La retraite par points c'est :**

- Plus d'incertitudes pour tout le monde
- Moins de solidarité
- La baisse des pensions
- Particulièrement défavorables, pour les fonctionnaires, et pour les femmes (et pour les femmes fonctionnaires !)

Toutes et tous dans l'action

C'est quand  
qu'on arrête?

